



## **Site Ramsar des Etangs de la Champagne humide**

### **Convention d'application 2023-2025**

relative à la co-animation du site Ramsar

« Etangs de la Champagne humide »

Entre

le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

et

Seine Grands Lacs

## ENTRE

Le **Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient**, dont le siège se situe à la Maison du Parc, 10220 Piney, représenté par sa Présidente, Madame Marielle CHEVALLIER, dûment habilitée par délibération du bureau syndical du **XXXX**

**ci-après désigné « le PNRFO »  
d'une part**

## ET

**Seine Grands Lacs**, syndicat mixte ouvert regroupant la Métropole du Grand-Paris, la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Région Grand-Est, les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise et du Pays de Meaux ;

Créé par délibérations concordantes de ses quatre membres et suivant les termes de l'arrêté préfectoral N° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 pris en application des dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales, et dont les statuts révisés ont été approuvés par délibération n°2021-76/CS en date du 9 novembre 2021, dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12<sup>e</sup> ;

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick OLLIER dûment habilité par délibération du Comité syndical **n° XXX en date du 8 mars 2023**,

**Ci-après désigné « Seine Grands Lacs »  
d'autre part**

## CONSIDERANT QUE :

La convention cadre de partenariat entre le PNRFO et Seine Grands Lacs a été signée **en date du ...**.

Le site « Étangs de la Champagne humide » a été classé au titre de la convention de Ramsar le 5 avril 1991 pour l'accueil des oiseaux d'eau, sur une surface de 255 800 hectares. Il est désormais reconnu pour son intérêt vis-à-vis des milieux humides et aquatiques.

Le document d'orientation du site Ramsar, co-élaboré par le PNRFO, Seine Grands Lacs et leurs partenaires, validé le 5 octobre 2022 pour la période 2023-2025, comprend les 4 objectifs suivants :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ;
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire ;
- Gouvernance du site et mise en réseau des acteurs.

Vu le projet de Contrat Territorial Eau et Climat porté par le PnrFO et Seine Grands Lacs auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie relatif à la mise en œuvre du document d'orientation de la zone Ramsar des étangs de la Champagne humide pour la période 2023-2025.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention d'application a pour objet de décliner la convention-cadre en précisant les objectifs et les modalités de coopération entre les 2 structures signataires relative à l'animation du site Ramsar « des Etangs de la Champagne humide ».

### **ARTICLE 2 : TERRITOIRE ET DOMAINE D'APPLICATION**

Le territoire d'application de la convention est le périmètre du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide (carte et liste des communes en annexe 1), conformément au document d'orientation du site Ramsar, validé le 05 octobre 2022.

### **ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA CO-ANIMATION**

#### ***3.1- Portage des actions***

Sont co-portées par les deux structures les actions suivantes (fiches-actions en annexe 2) :

Action 0 : gouvernance et pilotage des instances

Action n°1 : Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est ;

Action n°2 : Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ;

Action n°3 : Valoriser et diffuser l'exposition Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;

Action n°4 : Créer, contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar ;

Action n° 7 Actualiser les panneaux et supports d'information sur le site Ramsar ECH ;

Action n° 9 : Réaliser des films courts de présentation du site Ramsar ECH ;

Action n°10 : Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique ;

Action n°16 : Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide

Action n°18 : Organiser et animer des formations à destination des élus

Action n° 19 : Organiser et dispenser des formations à destination des agriculteurs

### **3.2- Modalités de collaboration**

Des entretiens hebdomadaires auront lieu entre les animateurs des deux structures, afin de coordonner la co-animation. Une réunion mensuelle aura lieu en présence des animateurs Ramsar ainsi que leurs responsables et/ou direction afin de planifier les instances de gouvernance, analyser l'avancement du programme et la tenue du tableau de bord.

Les courriers officiels Ramsar seront co-signés par les deux structures.

L'équipe d'animation se partagera les tâches suivantes :

- La rédaction des comptes-rendus de réunions ;
- L'organisation des instances telles que les comités de pilotage, les comités techniques et les conférences plénières ;
- L'appui aux partenaires et maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le document d'orientation. Les animateurs se répartiront les partenaires, en qualité de « référent » ;

### **3.3- Espaces de partage et production de données**

Les documents de travail pour le partage et la production de données seront déposés sur un espace de stockage en ligne, accessible par les animateurs Ramsar des deux structures, et par toute autre personne disposant d'un lien d'accès.

### **3.4- Organisation financière**

Les actions co-portées entre les deux structures nécessitant un engagement financier sont réparties comme suit (cf. annexe 4) et font l'objet des modalités de paiement définies à l'article 8 de la présente convention :

#### Seine Grands Lacs sera maître d'ouvrage des actions suivantes :

Action n°3 : Valoriser et diffuser l'exposition Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;

Action n°4 : Créer, contribuer et renforcer les événements sur le site Ramsar (dans la partie Nord du site) ;

Action n°7 : Actualiser les panneaux et supports d'information (dans la partie Nord du site) ;

Action n°9 : Réaliser deux films de présentation du site Ramsar ECH ;

Action n°18 : Organiser et animer des formations à destination des élus ;

#### Le PNRFO sera maître d'ouvrage des actions suivantes :

Action n°4 : Créer, contribuer et renforcer les événements sur le site Ramsar (dans la partie Sud du site, territoire du PNRFO) ;

Action n°7 : Actualiser les panneaux et supports d'information (dans la partie Sud de la Zone, territoire du PNRFO)

Action n°10 : Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique ;

Action n°16 : Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;

Action n° 19 : Organiser et dispenser des formations à destination des agriculteurs ;

### **3.5- Communication et sensibilisation**

A ce jour, les supports de communication conjoints sont les suivants : une page Facebook du site Ramsar « Étangs de la Champagne humide », une lettre d'information destinée aux membres du Comité de suivi Ramsar et toutes les personnes inscrites.

Tout document de communication devra faire l'objet d'une validation préalable des deux parties.

La rédaction de communiqués de presse sera faite conjointement entre Seine Grands Lacs et le PNRFO.

La production de tout nouveau document partagé devra faire apparaître les logos de Seine Grands Lacs, du PNRFO et des financeurs.

Une charte graphique proposera des supports de production type (compte-rendu de réunion, support de présentation, lettre d'information).

#### **ARTICLE 4 : SUIVI DE LA CONVENTION**

Le PNRFO et Seine Grands Lacs se réuniront au minimum une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre de la présente convention et programmer les actions de l'année suivante (définition, organisation, coûts, financements...). Le rapport annuel adressé aux financeurs aura valeur de rapport annuel d'activité.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention s'appliquera sur la durée du Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soit 3 ans (2023 – 2025).

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

À la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention seront examinés, conjointement par les parties, et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

#### **ARTICLE 7 : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs obligations contenue(s) dans les différentes clauses précédentes. Cette résiliation ne deviendra effective que 3 mois après l'envoi par la

partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de sa plainte et à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure considéré comme recevable. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir ses obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.

#### **ARTICLE 8 : CHARGES FINANCIERES**

Le PNRFO et Seine Grands Lacs s'engagent à inscrire dans leur budget respectif les dépenses et les recettes pour chacune des actions qu'ils portent en maîtrise d'ouvrage, et à participer au financement des actions telles que définies en annexe 4 de la présente convention.

Le solde de la présente convention fera l'objet d'un décompte détaillé précisant la balance des dépenses et des recettes honorées par Seine Grands Lac et le PNRFO. Ce décompte sera établi sur la base des recettes et dépenses réelles et fera l'objet d'un certificat administratif.

L'une des deux parties ayant engagé le plus de dépenses émettra un titre de recettes à destination de l'autre partie.

#### **ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de litige né de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à

Le

La Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Président de Seine Grands Lacs

Marielle CHEVALLIER

Patrick OLLIER

## **ANNEXES**

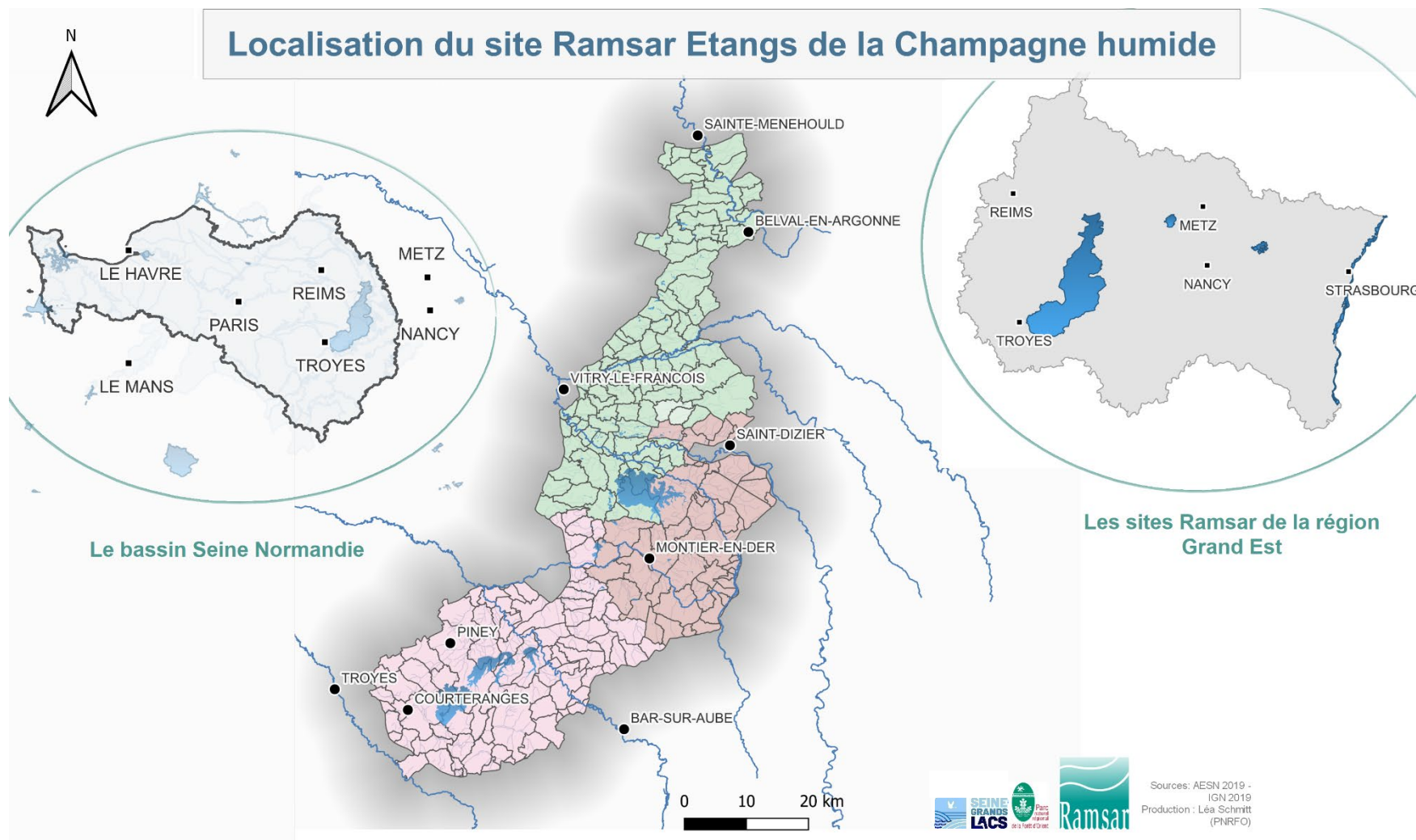
***Annexe 1 : Le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »***

***Annexe 2 : Liste des communes du site Ramsar***

***Annexe 3 : Actions co-portées par SGL et PNRFO***

***Annexe 4 : Détails des montants financiers sur les actions co-portées***

**Annexe 1 : Le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »**





**Annexe 2 : Liste des communes du site Ramsar**

<b>Commune</b>	<b>Code INSEE</b>	<b>Département</b>
Amance	10005	AUBE
Argançon	10008	AUBE
Arrembécourt	10010	AUBE
Bailly-le-Franc	10026	AUBE
Beurey	10045	AUBE
Blaincourt-sur-Aube	10046	AUBE
Bossancourt	10050	AUBE
Bouranton	10053	AUBE
Brévonnes	10061	AUBE
Briel-sur-Barse	10062	AUBE
Brienne-la-Vieille	10063	AUBE
Brienne-le-Château	10064	AUBE
Champ-sur-Barse	10078	AUBE
Chauffour-lès-Bailly	10092	AUBE
Chaumesnil	10093	AUBE
Chavanges	10094	AUBE
Chavanges	10094	AUBE
Clérey	10100	AUBE
Courteranges	10110	AUBE
Crespy-le-Neuf	10117	AUBE
Dienville	10123	AUBE
Dolancourt	10126	AUBE
Dosches	10129	AUBE
Éclance	10135	AUBE
Épagne	10138	AUBE
Épothémont	10139	AUBE
Fresnoy-le-Château	10162	AUBE
Fuligny	10163	AUBE
Géraudot	10165	AUBE
Hampigny	10171	AUBE

Jessains	10178	AUBE
Joncreuil	10180	AUBE
Juvanzé	10183	AUBE
Juzanvigny	10184	AUBE
La Chaise	10072	AUBE
La Loge-aux-Chèvres	10200	AUBE
La Rothière	10327	AUBE
La Ville-aux-Bois	10411	AUBE
La Villeneuve-au-Chêne	10423	AUBE
Lassicourt	10189	AUBE
Laubressel	10190	AUBE
Lentilles	10192	AUBE
Lesmont	10193	AUBE
Lusigny-sur-Barse	10209	AUBE
Magnant	10213	AUBE
Magny-Fouchard	10215	AUBE
Maison-des-Champs	10217	AUBE
Maizières-lès-Brienne	10221	AUBE
Marolles-lès-Bailly	10226	AUBE
Mathaux	10228	AUBE
Mesnil-Saint-Père	10238	AUBE
Mesnil-Sellières	10239	AUBE
Molins-sur-Aube	10243	AUBE
Montaulin	10245	AUBE
Montiéramey	10249	AUBE
Montreuil-sur-Barse	10255	AUBE
Morvilliers	10258	AUBE
Pel-et-Der	10283	AUBE
Petit-Mesnil	10286	AUBE
Piney	10287	AUBE
Poligny	10294	AUBE
Précy-Notre-Dame	10303	AUBE

Précy-Saint-Martin	10304	AUBE
Puits-et-Nuisement	10310	AUBE
Radonvilliers	10313	AUBE
Rouilly-Sacey	10328	AUBE
Ruvigny	10332	AUBE
Saint-Christophe-Dodinicourt	10337	AUBE
Saint-Léger-sous-Brienne	10345	AUBE
Soulaines-Dhuys	10372	AUBE
Thennelières	10375	AUBE
Thieffrain	10376	AUBE
Thil	10377	AUBE
Trannes	10384	AUBE
Unienville	10389	AUBE
Val-d'Auzon	10019	AUBE
Vallentigny	10393	AUBE
Vauchonvilliers	10397	AUBE
Vendeuvre-sur-Barse	10401	AUBE
Vernonvilliers	10403	AUBE
Villemoyenne	10419	AUBE
Ville-sur-Terre	10428	AUBE
Villy-en-Trodes	10433	AUBE
Allichamps	52006	HAUTE-MARNE
Attancourt	52021	HAUTE-MARNE
Bailly-aux-Forges	52034	HAUTE-MARNE
Bayard-sur-Marne	52265	HAUTE-MARNE
Bettancourt-la-Ferrée	52045	HAUTE-MARNE
Blumeray	52057	HAUTE-MARNE
Brousseval	52079	HAUTE-MARNE
Ceffonds	52088	HAUTE-MARNE
Chancenay	52104	HAUTE-MARNE
Courcelles-sur-Blaise	52149	HAUTE-MARNE
Dommartin-le-Franc	52171	HAUTE-MARNE
Dommartin-le-Saint-Père	52172	HAUTE-MARNE
Doulevant-le-Château	52178	HAUTE-MARNE
Doulevant-le-Petit	52179	HAUTE-MARNE
Droyes	52180	HAUTE-MARNE
Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière	52182	HAUTE-MARNE
Eurville-Bienville	52194	HAUTE-MARNE
Frampas	52206	HAUTE-MARNE

Halignicourt	52235	HAUTE-MARNE
Humbécourt	52244	HAUTE-MARNE
Laneuville-au-Pont	52267	HAUTE-MARNE
Longeville-sur-la-Laines	52293	HAUTE-MARNE
Louvemont	52294	HAUTE-MARNE
Louze	52296	HAUTE-MARNE
Mertrud	52321	HAUTE-MARNE
Moëslains	52327	HAUTE-MARNE
Montier-en-Der	52331	HAUTE-MARNE
Montreuil-sur-Blaise	52336	HAUTE-MARNE
Nully	52359	HAUTE-MARNE
Perthes	52386	HAUTE-MARNE
Planrupt	52391	HAUTE-MARNE
Puellemontier	52411	HAUTE-MARNE
Rachecourt-Suzémont	52413	HAUTE-MARNE
Robert-Magny-Laneuville-à-Rémy	52427	HAUTE-MARNE
Roches-sur-Marne	52429	HAUTE-MARNE
Saint-Dizier	52448	HAUTE-MARNE
Sommevoire	52479	HAUTE-MARNE
Thilleux	52487	HAUTE-MARNE
Trémilly	52495	HAUTE-MARNE
Troisfontaines-la-Ville	52497	HAUTE-MARNE
Valcourt	52500	HAUTE-MARNE
Vaux-sur-Blaise	52510	HAUTE-MARNE
Ville-en-Blaisois	52528	HAUTE-MARNE
Villiers-en-Lieu	52534	HAUTE-MARNE
Voillecomte	52543	HAUTE-MARNE
Wassy	52550	HAUTE-MARNE
Alliancelles	51006	MARNE
Ambrières	51008	MARNE
Argers	51015	MARNE
Arrigny	51016	MARNE
Arzillières-Neuville	51017	MARNE
Belval-en-Argonne	51047	MARNE
Bettancourt-la-Longue	51057	MARNE
Bignicourt-sur-Marne	51059	MARNE
Bignicourt-sur-Saulx	51060	MARNE
Blaise-sous-Arzillières	51066	MARNE
Blesme	51068	MARNE

Brandonvillers	51080	MARNE
Braux-Saint-Remy	51083	MARNE
Brusson	51094	MARNE
Changy	51122	MARNE
Charmont	51130	MARNE
Châtillon-sur-Broué	51135	MARNE
Châtrices	51138	MARNE
Cheminon	51144	MARNE
Cloyes-sur-Marne	51156	MARNE
Dommartin-Dampierre	51211	MARNE
Dompremy	51215	MARNE
Drosnay	51219	MARNE
Éclaires	51222	MARNE
Écollemont	51223	MARNE
Écriennes	51224	MARNE
Élise-Daucourt	51228	MARNE
Épense	51229	MARNE
Étrepy	51240	MARNE
Favresse	51246	MARNE
Frignicourt	51262	MARNE
Giffaumont-Champaubert	51269	MARNE
Gigny-Bussy	51270	MARNE
Givry-en-Argonne	51272	MARNE
Haussignémont	51284	MARNE
Hauteville	51286	MARNE
Heiltz-le-Hutier	51288	MARNE
Heiltz-le-Maurupt	51289	MARNE
Heiltz-l'Évêque	51290	MARNE
Isle-sur-Marne	51300	MARNE
Jussecourt-Minecourt	51311	MARNE
La Neuville-aux-Bois	51397	MARNE
Landricourt	51315	MARNE
Larzikourt	51316	MARNE
Le Buisson	51095	MARNE
Le Châtelier	51133	MARNE
Le Chemin	51143	MARNE
Le Vieil-Dampierre	51619	MARNE
Les Charmontois	51132	MARNE
Luxémont-et-Villotte	51334	MARNE

Margerie-Hancourt	51349	MARNE
Marolles	51352	MARNE
Matignicourt-Goncourt	51356	MARNE
Maurupt-le-Montois	51358	MARNE
Merlaut	51363	MARNE
Moncetz-l'Abbaye	51373	MARNE
Noirlieu	51404	MARNE
Norrois	51406	MARNE
Orconte	51417	MARNE
Outines	51419	MARNE
Outrepont	51420	MARNE
Pargny-sur-Saulx	51423	MARNE
Passavant-en-Argonne	51424	MARNE
Plichancourt	51433	MARNE
Ponthion	51441	MARNE
Possesse	51442	MARNE
Reims-la-Brûlée	51455	MARNE
Remicourt	51456	MARNE
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	51277	MARNE
Sainte-Menehould	51507	MARNE
Saint-Eulien	51478	MARNE
Saint-Lumier-la-Populeuse	51497	MARNE
Saint-Mard-sur-le-Mont	51500	MARNE
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	51513	MARNE
Saint-Vrain	51521	MARNE
Sapignicourt	51522	MARNE
Scrapt	51528	MARNE
Sermaize-les-Bains	51531	MARNE
Sivry-Ante	51537	MARNE
Sogny-en-l'Angle	51539	MARNE
Somme-Yèvre	51549	MARNE
Thiéblemont-Farémont	51567	MARNE
Trois-Fontaines-l'Abbaye	51583	MARNE
Val-de-Vière	51218	MARNE
Vanault-les-Dames	51590	MARNE
Vauclerc	51598	MARNE
Vavray-le-Grand	51601	MARNE
Vavray-le-Petit	51602	MARNE

Vernancourt	51608	MARNE
Verrières	51610	MARNE
Villers-en-Argonne	51632	MARNE
Villers-le-Sec	51635	MARNE
Vitry-en-Perthois	51647	MARNE
Vouillers	51654	MARNE
Vroil	51658	MARNE

**Annexe 3 : Actions co-portées par Seine Grands Lacs et le PNRFO**

<b>Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide”</b>	
<b>Fiche-action n° : 01</b>	<b>Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est</b>
<b>Maîtres d’ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d’Orient</b>	 

<b>Constat initial</b>
<p>Le site Ramsar des Etangs de la Champagne Humide est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. A cheval sur trois départements, il couvre une surface importante sur laquelle de nombreux acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et particuliers œuvrent à leur niveau, et en fonction de leurs moyens, en faveur des zones humides. Or, il n’existe pas à l’heure actuelle d’espace en ligne permettant de regrouper, partager et valoriser les actions et initiatives à l’échelle du site Ramsar.</p> <p>L’absence de coordination globale limite le partage des informations, la valorisation des richesses du site et du travail des structures et personnes agissant localement. De plus, suite aux échanges bilatéraux et ateliers réalisés en 2022, le constat est que les acteurs du territoire ne s’approprient voire n’identifient pas encore le label Ramsar.</p> <p>Récemment a été lancée une plateforme pour la biodiversité du Grand Est, sur laquelle existe déjà une multitude de fonctionnalités (agenda des évènements, publications, contacts), ainsi qu’une page « Ramsar – Etangs de la Champagne humide ». Amenée à se développer, cette plateforme est un bon outil permettant de centraliser et relayer les informations à destination du grand public relatives aux « Etangs de la Champagne humide » (lien de la plateforme : <a href="https://biodiversite.grandest.fr/">https://biodiversite.grandest.fr/</a>).</p>
<b>Objectif(s) de l’action</b>
<p>Mobiliser cette plateforme régionale comme support de communication et source d’informations sur le site Ramsar.</p> <p>Regrouper, valoriser et diffuser le travail des acteurs du site, et faire reconnaître le site Ramsar ECH comme un territoire dynamique et engagé dans la protection des zones humides.</p>

Relayer les évènements organisés par les partenaires locaux, leurs ressources documentaires, actualités, etc.

## Descriptif de l'action

**La première phase de l'action consiste à structurer la page dédiée au site Ramsar et à récupérer auprès des partenaires une première base de contenus qui sera accessible sur cette plateforme. Ensuite, il s'agira de faire vivre la page en l'alimentant régulièrement, en fonction des contenus proposés par les partenaires qui seront force de proposition.**

Cette page contribuera notamment à :

- Partager des contenus (articles) mettant à l'honneur les facettes du territoire de la Champagne humide, un aspect thématique des zones humides (espèce, type de milieu, ...)
- Créer et diffuser le calendrier des évènements organisés sur le site Ramsar par les structures partenaires
- Regrouper les contenus des partenaires (supports pédagogiques ; communication ; actualités) destinés au grand public
- Servir de relais et rediriger les visiteurs vers les structures et acteurs du territoire (adresses utiles, coordonnées, etc.)
- Faciliter l'accès à l'information pour les personnes intéressées par le site Ramsar des « Etangs de Champagne humide »
- Mettre en valeur le travail des acteurs locaux et les richesses du site Ramsar.

L'architecture de la page pourrait se concevoir à partir des éléments suivants :

- Accueil : Présentation du site Ramsar ECH (localisation, espèces et milieux emblématiques, gouvernance ...)
- Communication : Lettres d'information – Actualités – Agenda et évènements
- Ressources : publications ; cartes ; guides ; supports pédagogiques ; contacts

La plateforme comportant un onglet par site Ramsar de la Région Grand Est, le travail réalisé pour le site des Etangs de la Champagne Humide pourra servir de modèle aux autres sites Ramsar régionaux, pour compléter le contenu de leur propre onglet sur la plateforme.

L'équipe Ramsar s'est vue octroyer par la Région Grand Est les droits d'administrateurs de la plateforme régionale, et des échanges réguliers ont lieu entre l'équipe d'animation et les agents en charge de la plateforme régionale biodiversité afin de préciser et d'enrichir le contenu proposé.

## ESTIMATION

<b>Prévisionnel et échéancier des dépenses externes</b>			
Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestations externes	
		Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ HT)
<b>2023</b>	0	0	0
<b>2024</b>	0	0	0
<b>2025</b>	0	0	0
<b>Sous-total</b>		0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	

<b>Prévisionnel et échéancier du temps d'animation</b>			
Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
<b>2023</b>	Structuration de la page « Etangs de Champagne humide » sur la plateforme	20	7
	Collecte et partage des ressources des partenaires		
	Alimentation courante de la page : calendrier des évènements ; rédaction et publications de contenus (articles, cartes interactives ...)		
	Echanges avec les chargés de mission plateforme biodiversité régionale et les animateurs des autres sites Ramsar régionaux		
<b>2024</b>	Alimentation courante de la page : calendrier des évènements ; rédaction et publications de contenus (articles, cartes interactives ...)	15	5
	Echanges avec les chargés de mission plateforme biodiversité régionale et les animateurs des autres sites Ramsar régionaux		
	Mise à jour et développement des ressources disponibles		

<b>2025</b>	Alimentation courante de la page : calendrier des évènements ; rédaction et publications de contenus (articles, cartes interactives ...)	15	5
	Echanges avec les chargés de mission plateforme biodiversité régionale et les animateurs des autres sites Ramsar régionaux		
	Mise à jour et développement des ressources disponibles		
<b>Sous-total</b>		<b>50</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>67</b>	

### Financement de l'animation

\*Se référer au tableau annexe pour les financements associés.

Indicateurs et livrables					
N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Publications mises en ligne (articles, actualités...)	10	10	10	30
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de partenaires contactés	10	15	20	45
<b>Indicateur 3</b>	Livrable : liste des ressources mises en ligne	1	1	1	3
<b>Indicateur 4</b>	Livrable : Nombre de visites/clics sur l'onglet Ramsar ECH				A comptabiliser en fin de contrat



## Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide”

Fiche-action n° : 02

Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar ECH

Maîtres d'ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d'Orient



### Constat initial

Outre la mise en œuvre du programme d'actions, de nombreuses activités en lien avec la protection et la gestion des zones humides se déroulent chaque année sur le site Ramsar ECH (animation nature, organisation de colloque, de manifestations, actions de génie écologique, pêche aux étangs, opérations de sauvegarde, randonnées en lien avec la nature, inauguration d'observatoire, création d'un sentier pédagogique...).

D'après l'étude BRLi, et les échanges lors des ateliers, un certain nombre de constats sont partagés par les acteurs :

- Le label Ramsar est peu connu, qu'il s'agisse de l'existence même d'un site Ramsar (périmètre, étendue), ou des intérêts de cette reconnaissance internationale (qualité environnementale, paysagère)
- Il y a une perception partagée d'une insuffisance voire d'une absence d'animation et de communication sur le site des « Etangs de la Champagne humide »,
- En raison de l'étendue du site Ramsar ECH, la multiplicité d'acteurs hétérogènes est éloignée géographiquement, et des passerelles, un réseau sont à construire.

Pour cela, il est nécessaire de communiquer sur les actions et actualités des différents acteurs, au travers d'une lettre d'information destinée aux parties prenantes, et toute personne ou structure inscrite dans la liste de diffusion.

### Objectif(s) de l'action

Informar les parties-prenantes et personnes intéressées des actualités et des productions sur le site,  
Créer et entretenir le lien entre les acteurs du site Ramsar ECH,  
Communiquer sur l'état d'avancement du programme d'actions,  
Relayer les informations nationales et internationales du réseau Ramsar.

### Descriptif de l'action

Les différents acteurs du territoire seront sollicités pour alimenter la lettre d'informations :

Les animateurs Ramsar se chargent de les contacter en début d'année afin de prendre connaissance des projets et manifestations déjà programmés (LPO, CEN CA, Chambres d'agriculture, Conservatoire du Littoral, ONF, OFB etc.).

Puis des échanges réguliers permettront d'alimenter les articles intégrés dans la lettre d'information. A *minima*, un mail d'échanges sur les actualités sera envoyé tous les 6 mois.

Une lettre d'information sera diffusée par voie électronique en format PDF. La fréquence de la publication sera trimestrielle *via* un outil en ligne (MailChimp®) et sera composée de deux pages de texte et photos (cf. modèle joint).

Différentes rubriques composeront la lettre d'information :

- Informations à différentes échelles : locale (site Ramsar ECH), régionale, nationale et internationale
- Zoom sur une thématique liée au site du type « Le saviez-vous » sur différents sujets locaux (un milieu naturel, les caractéristiques des communes, une espèce...). Ces fiches synthétiques pouvant être réutilisées dans d'autres contextes
- Rubrique « Evènements / animations »
- Retours d'expériences sur les actions réalisées sur le site des « Etangs de la Champagne humide » ou sur d'autres sites en lien avec les milieux humides.

En fin d'année, la quatrième lettre d'information comprendra les éléments suivants :

- Bilan annuel d'activités,
- Perspectives de l'année à venir.

Afin de permettre au réseau de se développer spontanément, il sera possible de s'inscrire soi-même à la liste de diffusion de la lettre d'information, via un lien disponible sur la plateforme biodiversité régionale, également intégré en bas de la lettre d'informations (dans le cas où un destinataire la transférerait).

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestations externes fonctionnement (TTC)	Prestations externes Investissement (HT)
<b>2023</b>	0	0	0
<b>2024</b>	0	0	0
<b>2025</b>	0	0	0
<b>Sous-total</b>		0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	

### Prévisionnel et échéancier du temps d'animation

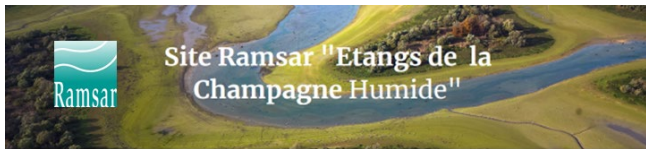
Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
2023	Rédaction des quatre lettres/an	10	6
	Choix des thématiques à mettre en avant dans chaque lettre (milieux, espèces, lieux ...)		
	Echanges avec les partenaires pour collecter leurs productions, actualités, évènements		
	Mise à jour régulière de la liste de diffusion		
	Rédaction d'un bilan annuel des actions		
2024	Rédaction des quatre lettres/an	10	6
	Choix des thématiques à mettre en avant dans chaque lettre (milieux, espèces, lieux ...)		
	Echanges avec les partenaires pour collecter leurs productions, actualités, évènements		
	Mise à jour régulière de la liste de diffusion		
	Rédaction d'un bilan annuel des actions		
2025	Rédaction des quatre lettres/an	10	6
	Choix des thématiques à mettre en avant dans chaque lettre (milieux, espèces, lieux ...)		
	Echanges avec les partenaires pour collecter leurs productions, actualités, évènements		
	Mise à jour régulière de la liste de diffusion		
	Rédaction d'un bilan annuel des actions		
<b>Sous-total</b>		<b>30</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>	

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Nombre de lettres d'informations parues	4	4	4	12
<b>Indicateur 2</b>	Nombres d'articles publiés	16	16	16	48
<b>Indicateur 3</b>	Nombre de destinataires de la lettre	300	350	400	1050
<b>Livable 1</b>	Lettres d'information publiées	4	4	4	12
<b>Livable 2</b>	Bilan annuel des actions réalisées	1	1	1	3

## Annexe

### Trame de la lettre d'information du site Ramsar ECH



Les actualités de l'animation

---

**BLOC 1**

*Corps de texte*

**BLOC 2**

**Titre – Evènement / Retour d'expérience/ Projet**

*Corps de texte*

**BLOC 3**

**Titre – Evènement / Retour d'expérience/ Projet**

*Corps de texte*

Photo/ illustrations

**BLOC 4**

**Titre – Evènement / Retour d'expérience/ Projet**

*Corps de texte*

**BLOC 5**

Evènement(s) en cours – à venir

Copyright ©. Tous droits réservés 2022 Ramsar PnrFO

**Adresses de contact:**  
Corentin Le Roux - Seine Grands Lacs - corentin.leroux@grandslacs.fr  
Léa Schmitt - PNR de la Forêt d'Orient - ramsar@pnrfo.org

Pour changer vos préférences d'abonnement: [mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire de la liste](#)

Pour toute nouvelle adhésion à la liste de diffusion: [cliquez ici](#)

Crow your business with mailchimp

## Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide”

Fiche-action n° : 03

Valoriser et diffuser l'exposition Ramsar “Etangs de la Champagne humide”

Maîtres d'ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d'Orient



### Constat initial

Le site Ramsar ECH présente un déficit d'image. Pour le faire connaître, il faut l'afficher. Une exposition particulièrement riche et complète a été créée et exposée pour la première fois lors de l'édition 2021 du Festival International de la Photo animalière et de nature à Montier-en-Der. Depuis début 2022, l'exposition est mise à la disposition des partenaires pour leurs événements (Fête des étangs ; Fête de la Grue et de la migration ; Journée Mondiale des Zones Humides, ...), et a été exposée à la Maison des Lacs de Mesnil-Saint-Père durant l'été.

Victime de son succès, cet unique exemplaire ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, et plusieurs partenaires n'ont pu en disposer au moment souhaité. A l'unanimité les parties-prenantes ont exprimé le souhait de disposer plus largement et facilement de cette exposition.

De plus, durant la période estivale à Mesnil-Saint-Père, il a été constaté que près de la moitié des visiteurs n'étaient pas francophones (anglophones ou germanophones pour la plupart) et n'ont donc pas pu profiter pleinement de l'exposition.

D'autre part, le format de cet exemplaire présente certaines contraintes. En raison de la taille des panneaux et du matériau (Dibond®), plusieurs problèmes se sont posés (transport, stockage, mise en place), compliquant la logistique et la valorisation de l'exposition.

### Objectif(s) de l'action

- Accroître les capacités de diffusion de l'exposition en la dupliquant en plusieurs exemplaires,
- Rendre accessible l'exposition aux visiteurs étrangers grâce à des panneaux en anglais et en allemand,
- Créer un guide de présentation et d'utilisation à destination des partenaires,
- Elaborer un outil de suivi des réservations et d'organisation de la logistique,

- Rédiger une convention de mise à disposition, ainsi qu'un guide d'utilisation pour la prise en main de l'exposition

## Descriptif de l'action

### Duplication de l'exposition : nombre d'exemplaires et usages

Au vu des besoins, il est nécessaire de disposer de trois exemplaires supplémentaires de l'exposition :

- 1 exemplaire en région parisienne (réseaux de médiathèques, mairies, etc.)
- 1 exemplaire trilingue (français, anglais, allemand) qui circulera à l'échelle de la Région Grand Est pour être exposé dans les Maisons de Région.
- 1 exemplaire itinérant à l'échelle du site Ramsar pour les partenaires et les divers évènements (Fête des étangs à Belval-en-Argonne, CPIE Sud-Champagne à Soulaines-Dhuys, PNR de la Forêt d'Orient, Ligue pour la Protection des Oiseaux à Outines, Maison des Lacs à Mesnil-Saint-Père, Maisons de la chasse et de la nature, etc). Cet exemplaire sera également trilingue.

Les nouveaux panneaux seront imprimés sur un nouveau support plus léger et facilement transportable (bâches PVC).

L'exemplaire existant, moins mobile que ceux à venir, servira lors d'évènements plus longs, ou de grande ampleur, et pourra être mobilisé en complément de l'exemplaire itinérant sur le site Ramsar lorsque celui-ci ne sera pas disponible.

### Vie de l'exposition

Comme c'est le cas actuellement avec l'exemplaire existant, les chargés de projet Ramsar seront présents sur les évènements ponctuels (salons, week-ends) pour présenter et animer l'exposition.

Les partenaires utilisant l'exposition se l'approprieront et la feront vivre durant les évènements qu'ils organisent.

Dans le cadre de ces évènements courts, mais surtout lors d'évènements plus longs ne permettant pas la présence d'un chargé de projet ou d'une personne en charge de l'animation au sein des structures partenaires, le public pourra découvrir l'exposition de manière autonome.

### Agenda des réservations et logistique

Le calendrier est actuellement géré par les chargés de projet Ramsar qui reçoivent les demandes de réservation et organisent la logistique. L'idée est de poursuivre sur ce mode de fonctionnement, en le formalisant plus clairement.

Sera mise en place une convention de mise à disposition à titre gracieux présentant les composants de l'exposition (panneaux, supports, attaches) et les modalités de prêt (responsabilité et assurance, manifestation prévue et conditions de transport et stockage sur le lieu de la manifestation), ainsi qu'un guide d'utilisation et de présentation de l'exposition, pour une prise en main facilitée des organisateurs de manifestations.

Concernant les aspects logistiques, l'exposition sera à venir récupérer et à déposer après utilisation par la structure emprunteuse. Un animateur pourra être présent à ce moment afin de veiller à l'intégrité de l'exposition, et réaliser les démarches administratives (lancement et fin de la convention de mise à disposition).

L'équipe d'animation aura également comme mission de réfléchir à des améliorations possibles de l'exposition, au fur et à mesure des manifestations et des retours d'expériences apportés. A déterminer durant les trois prochaines années, ces améliorations pourront prendre différentes formes (nouveaux panneaux, quizz, etc.), et permettront d'enrichir l'exposition.

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestations externes	
		Fonctionnement (€TTC)	Investissement (€HT)
2023	Duplication de l'exposition (3x30 panneaux + supports, attaches et caisses de transport)	RAS	30 000
	Conception et traduction	RAS	5 000
2024	Animation Ramsar	RAS	RAS
2025	Animation Ramsar	RAS	RAS
<b>Sous-total</b>		0	35 000
<b>Total</b>		<b>35 000€</b>	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme (€)
AESN	50	17 500€
Région Grand Est	30	10 500€
Seine Grands Lacs	10	3 500€
PNR de la Forêt d'Orient	10	3 500€

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

-

#### Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
	Elaboration d'une convention de mise à disposition et d'un guide d'utilisation/présentation de l'exposition		

<b>2023</b>	Commande et suivi des prestataires (duplication, traduction)	26	14
	Mise en place de la convention de mise à disposition avec les partenaires		
	Gestion du calendrier de réservation de l'exposition		
	Organisation de la logistique		
	Animation de l'exposition lors des évènements		
<b>2024</b>	Mise en place de la convention de mise à disposition avec les partenaires	20	10
	Gestion du calendrier de réservation de l'exposition		
	Organisation de la logistique		
	Animation de l'exposition lors des évènements		
<b>2025</b>	Mise en place de la convention de mise à disposition avec les partenaires	14	10
	Gestion du calendrier de réservation de l'exposition		
	Organisation de la logistique		
	Animation de l'exposition lors des évènements		
<b>Sous-total</b>		<b>60</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>94</b>	

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'évènements	7	10	10	27
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de visiteurs	50 000	70 000	70 000	190 000
<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'exemplaires de l'exposition	3	/	/	3
<b>Livable 1</b>	Convention de prêt	1	/	/	1
<b>Livable 2</b>	Guide de prise en main	1	/	/	1



## Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide”

Fiche-action n° : 04

Créer, contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar

Maîtres d’ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d’Orient



SEINE  
GRANDS  
LACS



### Constat initial

Il existe de nombreux évènements en lien avec le thème des zones humides de l'échelle locale à internationale qui peuvent servir de relais pour communiquer sur le site Ramsar ECH.

De nombreuses manifestations sont déjà organisées sur le thème des zones humides et de la protection des milieux ou des espèces, de façon plutôt sectorielle, sans mettre en avant leur appartenance au plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. Parmi celles-ci :

**La Journée Mondiale des Zones Humides** est un évènement ayant lieu tout au long du mois de février, pendant lequel des structures organisent des manifestations sur la thématique des zones humides. Ces manifestations sont chaque année plus nombreuses (795 en France en 2022) et s'adressent à un large public. En 2022, 14 animations ont été organisées au sein du périmètre des « Etangs de la Champagne humide ». Cependant, depuis le lancement de la JMZH et le suivi des animations, l'association Ramsar France n'a recensé aucune manifestation organisée en Haute-Marne.

**La Fête des Mares** est organisée depuis 2012, chaque année, sur la Réserve Naturelle Régionale de la Horre. Cette manifestation ouverte au grand public, a permis de réunir en 2022 plus de 500 participants.

**La Nuit Internationale de la chauve-souris** est une manifestation organisée depuis plus de 20 ans par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) organisée afin de faire découvrir à un large public la biologie, le mode de vie, les menaces mais aussi les actions de protection envers les chiroptères via des sorties nocturnes, conférences, projections etc.

### Objectif(s) de l'action

- Intervenir lors de manifestations (conférences, projection de films...) en mettant en avant le site Ramsar Etangs de la Champagne humide
- Créer des évènements

Cette action vise à enrichir et développer le panel d'évènements existants, et d'en créer de nouveaux, afin d'amener différents publics vers la découverte du territoire de la Champagne humide, et des enjeux de préservation de la biodiversité et des zones humides.

### Descriptif de l'action

Toutes les manifestations doivent promouvoir le label Ramsar, en lien étroit avec la stratégie régionale pour la biodiversité, et la politique « Eau et Climat » à l'échelle du bassin de la Seine.

En appui de l'exposition (fiche-action n°3), l'équipe d'animation doit assurer une présence lors d'évènements où l'exposition est présente, et valoriser le site Ramsar ECH lors de ces manifestations.

L'équipe d'animation Ramsar participera sous la forme de stands, animations, conférences, à différentes manifestations existantes, selon les modalités convenues avec les organisateurs, et dans la mesure de leurs disponibilités. La présence aux différentes manifestations pourra être répartie entre les deux animateurs du site.

L'équipe d'animation organisera également, *a minima* :

- Une manifestation annuelle à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides,
- Deux animations dans le cadre d'évènements existants (par exemple le Festival International de la Photo Animalière et de Nature de Montier en Der, ou la Fête des mares à Belval-en-Argonne)
- Un évènement itinérant (randonnée Trans Ramsar) traversant le site du nord au sud et permettant de le découvrir. Il sera ponctué d'animations au long du parcours (ciné-débat, observations, conférences ...), et voué à prendre de l'ampleur d'année en année (nombre de participants, ouverture à d'autres modes de déplacements, etc).

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestation externe fonctionnement (€ TTC)	Prestation externe Investissement (€HT)
<b>2023</b>	Organisation d'évènements (frais des intervenants)	2500	0
	Création/organisation de la randonnée Trans Ramsar	2500	0
<b>2024</b>	Organisation d'évènements (frais des intervenants)	2500	0
	Organisation de la randonnée Trans Ramsar	2500	0

<b>2025</b>	Organisation d'évènements (frais des intervenants)	2500	0
	Organisation de la randonnée Trans Ramsar	2500	0
<b>Sous-total</b>		15 000	0
<b>Total</b>		<b>15 000€</b>	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme
<b>AESN</b>	50	7 500
<b>Région Grand Est</b>	30	4 500
<b>Seine Grands Lacs</b>	10	1 500
<b>PNRFO</b>	10	1 500

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

-

#### Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
<b>2023</b>	Préparation et accompagnement des évènements (logistique, échanges avec les organisateurs, ...)	11	10
	Organisation des évènements « Ramsar ECH » durant la Journée Mondiale des Zones Humides		
	Echanges extérieurs (grands témoins, retours d'expériences sur d'autres territoires, ...)		
	Tenue d'un stand et d'animations en lien avec les zones humides et le site Ramsar ECH (jeux, supports pédagogiques, ...)		
	Création et organisation de la première édition de la Trans Ramsar (itinéraire, communication, logistique, sécurité, ...)		
	Préparation et accompagnement des évènements (logistique, échanges avec les organisateurs, ...)		
	Organisation des évènements « Ramsar ECH » durant la Journée Mondiale des Zones Humides		

<b>2024</b>	Echanges avec personnes extérieures (grands témoins, retours d'expériences sur d'autres territoires, ...)	15	12
	Tenue d'un stand et d'animations en lien avec les zones humides et le site Ramsar ECH (jeux, supports pédagogiques, ...)		
	Organisation de la Trans Ramsar (itinéraire, communication, logistique, sécurité, ...)		
<b>2025</b>	Préparation et accompagnement des évènements (logistique, échanges avec les organisateurs, ...)	17	15
	Organisation des évènements « Ramsar ECH » durant la Journée Mondiale des Zones Humides		
	Echanges avec personnes extérieures (grands témoins, retours d'expériences sur d'autres territoires, ...)		
	Tenue d'un stand et d'animations en lien avec les zones humides et le site Ramsar ECH (jeux, supports pédagogiques, ...)		
	Organisation de la Trans Ramsar (itinéraire, communication, logistique, sécurité, ...)		
<b>Sous-total</b>		<b>47</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>94</b>	

### Indicateurs et livrables

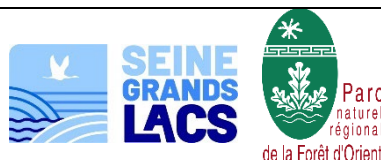
N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'animations par l'équipe Ramsar et/ou d'évènements auxquels elle participe	10	15	15	40
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de participants	20 000	20 000	20 000	60 000

## Objectif 2 : Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables

Fiche-action n° : 07

Actualiser les panneaux et supports d'information sur le site Ramsar

Maîtres d'ouvrage : Seine Grands Lacs - PNR de la Forêt d'Orient



### Constat initial

Il existe de nombreux supports pédagogiques à destination du grand public sur les zones humides et les espèces qui les peuplent élaborés par les différents acteurs du territoire (LPO, CPIE, PNRFO, CENCA...). Ces outils doivent être mutualisés et élargis à l'ensemble du territoire pour permettre une approche globale cohérente de la perception du site.

Par ailleurs, un manque d'homogénéisation des panneaux d'information et de la signalétique sur les espaces naturels et sites Natura 2000 a été constaté, ainsi qu'une absence du logo Ramsar sur la majorité de ces supports. En l'état actuel des connaissances, seulement deux panneaux implantés à proximité d'espaces naturels gérés font apparaître le logo de la convention de Ramsar.

En effet, après la création et l'installation en octobre 2014 d'un nouveau panneau signalétique Ramsar au niveau de l'observatoire d'Amance (Larmande, P, 2014) les supports réalisés par la suite n'ont pas intégré le logo Ramsar. Les partenaires ont également confirmé lors des échanges en entretien, ou lors d'ateliers, que le logo Ramsar ne figurait pas lors de l'impression de panneaux ou pancartes pédagogiques.

### Objectif(s) de l'action

Créer une identité commune de tous les supports pédagogiques existants et à développer sur la zone.  
Mutualiser les supports existants et constituer un répertoire des supports et animations sur la zone.

### Descriptif de l'action

#### Harmoniser les visuels des supports d'information sur site :

Après avoir recensé de façon la plus exhaustive possible les panneaux d'information sur le site :

- Evaluer les supports prioritaires à renouveler,
- Identifier les chartes graphiques existantes (Réserves, Natura 2000 ...),

- S'appuyer sur du contenu existant pour mettre à jour ce support ou créer un nouveau visuel, en se concertant avec les structures (LPO, CENCA, CPIE, PNRFO) pour définir une charte graphique concernant l'intégration du site Ramsar,
- Réimprimer les panneaux (ou pupitres selon les sites) d'information jugés les plus dégradés ou obsolètes.

#### **Créer un guide d'utilisation du logo Ramsar :**

Un guide d'utilisation sera défini pour toute production de supports et documents incluant le logo Ramsar, dans le cadre de projets d'information et de communication.

Certains de ces supports seront intégrés à un sentier pédagogique permettant de parcourir un itinéraire sur le site Ramsar, et de sensibiliser aux différents milieux qui le composent (voir fiche 8).

Le prestataire échangera régulièrement avec les animateurs quant à ce travail graphique, concernant la création/modification de panneaux et la définition d'un guide d'utilisation du logo.

## **ESTIMATION**

<b>Prévisionnel et échéancier des dépenses externes</b>			
<b>Année</b>	<b>Mission/Etapes/descriptif</b>	<b>Prestation externe fonctionnement (TTC)</b>	<b>Prestations externes Investissement (HT)</b>
<b>2023</b>	Développement d'un guide d'utilisation du logo	0	1 000
<b>2024</b>	Travail de modification/ création de panneaux pédagogiques (5 unités) : - conception graphique - fabrication du support - pose		3 250 6 000 1 500
<b>2025</b>	Travail de modification/ création de panneaux pédagogiques (5 unités) : - conception graphique - fabrication du support - pose	0	3 250 6 000 1 500
<b>Sous-total</b>		0	22 500
<b>Total</b>		<b>22 500€</b>	

<b>Plan de financement envisagé</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Part (%)</b>	<b>Somme (€)</b>
AESN	50	11 250€
Région Grand Est	30	6 750€

PNR de la Forêt d'Orient	10	2 250€
Seine Grands Lacs	10	2 250€

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

-

#### Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
2023	Recenser les supports signalétiques existants et choisir les contenus à renouveler / créer	5	10
	Echanger avec les partenaires concepteurs de supports (LPO, CENCA etc.)		
	Identifier et accompagner le prestataire pour la création d'un guide d'utilisation du logo		
2024	Echanger avec les partenaires concepteurs de supports (LPO, CENCA etc.)	5	10
	Identifier et accompagner le prestataire pour la création/modification de panneaux pédagogiques		
2025	Echanger avec les partenaires concepteurs de supports	3	8
	Identifier et accompagner le prestataire pour la création/modification de panneaux pédagogiques		
<b>Sous-total</b>		<b>13</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	

### Indicateurs et livrables

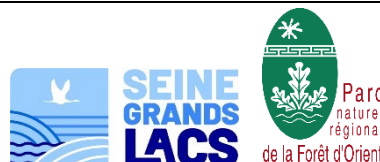
N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Synthèse du recensement des supports existants	1	1	1	3
<b>Indicateur 2</b>	Impression de panneaux pédagogiques	0	Min. 5	Min. 5	Min. 10
<b>Livable 1</b>	Version numérique des panneaux réimprimés	0	5	5	10
<b>Livable 2</b>	Guide d'utilisation du logo	1	0	0	1

## Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide”

Fiche-action n° : 09

Réaliser des films courts de présentation du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »

Maîtres d’ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d’Orient



### Constat initial

Les supports vidéographiques sont indispensables à un travail de communication et de valorisation. Or, le site Ramsar ne dispose pas de tels outils qui, comme l’ont exprimé à plusieurs reprises différents acteurs du territoire, lui donneraient une visibilité importante en touchant un large public.

Une des caractéristiques du site Ramsar, soulevée par l’étude BRLi en 2019, est l'absence d’une grande ville ou d’axes routiers importants sur son secteur géographique, le rendant peu identifiable pour le grand public. Néanmoins, les lacs et milieux annexes, avec leur fort attrait pour les oiseaux d’eau et les oiseaux migrateurs, sont eux un atout pour les ornithologues amateurs ou professionnels.

Des films courts, et diffusables sur les réseaux sociaux permettent d’atteindre un public géographiquement éloigné du site Ramsar, et peuvent être utilisés dans des cadres variés (festival, intervention scolaire, conférence ...).

A l’occasion de son dixième anniversaire, l’association Ramsar France a produit deux vidéos pour présenter les sites Ramsar français ( <https://www.youtube.com/watch?v=vxZ8n9oKf0M&t=1s> - film de 5 minutes ; <https://www.youtube.com/watch?v=HNXOmXHr6kA&t=85s> - film de 15 minutes), qui ont été largement relayés et diffusés en ligne et lors d’évènements. Ne disposant pas d’images du site Ramsar ECH, et sans animation de ce site, l’association n’a pu faire apparaître les « Etangs de la Champagne humide » dans ces films.

### Objectif(s) de l’action

Disposer de supports vidéo diffusables à grande échelle (réseaux sociaux), pouvant servir de supports de communication et d’outils pédagogiques, et donner au site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »,

Compléter les actions réalisées auprès du public (élus, scolaires, visiteurs ...) avec un élément très visuel mettant en images la richesse écologique, paysagère et architecturale du territoire, les enjeux et les perspectives.



## Descriptif de l'action

Réalisation de deux films de différents formats pour présenter le site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » :

- Un film de 5 minutes environ, présentant brièvement le label Ramsar et le site des « Etangs de la Champagne humide ». Ce format assez court sera axé sur l'aspect visuel du site (espaces emblématiques, vues aériennes ...).

- Un film de 15 minutes : ce deuxième format donnera une place importante à la parole des acteurs du territoire (élus, structures naturalistes, habitants ...). Il sera l'occasion de présenter de manière plus détaillée les différents milieux composant la Champagne humide et les espèces s'y développant, ainsi que l'histoire du territoire et les activités humaines qui l'ont façonné.

Une fois ces films réalisés, ils seront valorisés lors d'évènements, par exemple en complément de l'exposition, ou en ouverture d'une conférence, et pourront être diffusés en ligne.

Ces films serviront également à sensibiliser le public scolaire, lors d'intervention en classes, directement en établissement scolaire, ou lors de manifestations, comme le festival de Montier.

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestations externes	
		Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ HT)
2023	-Rédaction du scénario Prise d'images et de sons (tournage et ITW) - Montage	48 000	
2024	Valorisation des films		
2025	Valorisation des films		
<b>Sous-total</b>		48 000	0
<b>Total</b>		<b>48 000€</b>	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme (€)
Région Grand Est	40	16 000
AESN	40	16 000
Seine Grands Lacs	10	4 000

PNR de la Forêt d'Orient	10	4 000
--------------------------	----	-------

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
2023	Suivi et accompagnement du prestataire	15	15
	Recherche d'images existantes		
	Echanges avec les partenaires et personnes à interviewer		
	Valorisation des films		
2024	Valorisation des films	10	10
2025	Valorisation des films	5	5
<b>Sous-total</b>		30	30
<b>Total</b>		<b>60</b>	

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
Indicateur 1	Film de 5 minutes	1	/	/	1
Indicateur 2	Film de 15 minutes	1	/	/	1
Indicateur 3	Nombre de projections publiques	Min.2	Min. 3	Min. 3	Min. 8
Indicateur 4	Nombre de spectateurs aux projections organisées par l'animation Ramsar	/	/	/	A comptabiliser à l'issue du programme 2023-2025
Indicateur 5	Nombre de vues sur les réseaux sociaux (page Facebook Ramsar ECH)	/	/	/	A comptabiliser à l'issue du programme 2023-2025
Livrable 1	Films produits	2	/	/	2

## Objectif 2 : Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables

Fiche-action n° : 10

Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique

Maître d'ouvrage : PNR de la Forêt d'Orient



### Constat initial

Le site Ramsar des “Etangs de la Champagne humide” est un *hotspot* pour le tourisme ornithologique qui attire chaque année un nombre important de visiteurs. L'évolution des pratiques touristiques déjà en cours et qui s'accélère depuis la pandémie tend vers le développement d'un “écotourisme”. Au-delà du seul tourisme ornithologique, la Champagne humide a de nombreux arguments à faire valoir et il est indispensable d'accompagner ces évolutions rapides.

Des acteurs naturalistes compétents agissent en Champagne humide, dans le domaine de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD), et de la protection de l'environnement.

Il est toutefois ressorti des ateliers organisés en mai 2022 que les professionnels du tourisme (hébergeurs, offices de tourisme, etc.), bien qu'au fait de l'intérêt de la Champagne humide au regard de ses qualités ornithologiques, ne disposent pas des clés leur permettant de conseiller et d'aiguiller les visiteurs sur ces aspects.

Il apparaît important de les former pour qu'ils puissent transmettre cela aux visiteurs, et que les milieux, la faune et la flore, qui sont les attraits du territoire, ne soient pas dégradés.

Une réelle expertise doit être apportée pour valoriser cet atout que représentent les lacs et l'ensemble des milieux humides pour l'accueil de l'avifaune.

### Objectif(s) de l'action

Former les acteurs du tourisme à l'ornithologie pour valoriser le potentiel dans les offres touristiques sur l'ensemble du site Ramsar.

Promouvoir les professionnels du tourisme ornithologique /naturaliste à travers l'organisation de formations environnementales ou d'évènementiels techniques (colloque, journée technique).

### Descriptif de l'action

Un module de formation/séminaire sera mis en place à destination des professionnels du tourisme de la zone : offices de tourisme, guides et organisateurs d'excursions, hébergeurs, loueurs, formateurs en photographie animalière, etc.

L'action se déroule en plusieurs phases :

- Recenser les offres déjà disponibles et les acteurs concernés par le tourisme ornithologique,

- Réaliser et diffuser un catalogue des offres,
- Réaliser une étude en diffusant des questionnaires pour cibler les attentes et les intérêts pour les futures formations,
- Construire des formations sur les thématiques identifiées,
- Organiser des formations, colloques, journées techniques à destination des acteurs du tourisme,
- Réaliser un support pour aiguiller les visiteurs sur des recommandations de site selon leur niveau de connaissances naturalistes, les saisons, etc.

Les thématiques à aborder lors des formations pouvant être les suivantes :

- Enjeux des zones humides et sites remarquables
- Cycle de vie des principales espèces présentes (et périodes pour observation/ dérangement / zones de quiétude)

L'équipe d'animation Ramsar ECH se chargera de la logistique des formations et interviendra en appui à un prestataire qualifié en connaissances naturalistes et ornithologiques (guide ornithologue par exemple.)

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions/Etapes/Descriptif	Prestations externes Fonctionnement (€TTC)	Prestations externes Investissement (€HT)
<b>2023</b>	Recensement des offres et acteurs existants	11 600€	
	Diffusion d'un questionnaire/étude		
	Montage de formation « clef en main » et mise en œuvre		
<b>2024</b>	Coordination des échanges entre intervenants, acteurs du tourisme, etc.	8 000€	
	Journée technique de formation (préparation, animation, bilan)		
<b>2025</b>	Coordination des échanges entre intervenants, acteurs du tourisme, etc.	8 000€	
	Journée technique de formation (préparation, animation, bilan)		
<b>Sous-total</b>		27 600€	0
<b>Total</b>		<b>27 600€</b>	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme (€)
Région Grand Est	50	13 800
Conseil départemental de la Marne	20	5 520
Conseil départemental de l'Aube	20	5 520
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	10	2 760

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2024	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Formations organisées	0	Min.1	Min. 1	Min. 2
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de participants aux formations	0	40	40	80
<b>Livable 1</b>	Brochure à destination des acteurs du tourisme		500		500



<b>Objectif 3 : Assurer un aménagement et un développement durables du territoire</b>	
<b>Fiche-outil n° : 16</b>	<b>Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar ECH</b>
<b>Maîtres d'ouvrage : Seine Grands Lacs – PNR de la Forêt d'Orient</b>	 

<b>Constat initial</b>
<p>La prise en compte des zones humides dans l'urbanisme est à traiter à différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régionale : Le SRADDET Grand Est (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) a été adopté le 22 novembre 2019.</li> <li>- Documents d'urbanisme locaux ou supra-locaux : SCoT, PLU(i) et cartes communales. Trois SCoT composent le territoire Ramsar : le SCoT des Territoires de l'Aube (approuvé en 2020), le SCoT Nord Haute-Marne et le SCoT du Pays Vitryat (en cours d'élaboration) (cf. cartes en Annexe). Actuellement, la prise en compte des zones humides et de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme est difficilement mesurable à l'échelle du site Ramsar. A titre d'exemple le PNRFO a lancé un programme TVB entre 2018 et 2021 sur son territoire (voir <a href="https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/amenager-le-territoire/la-trame-verte-et-bleue/">https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/amenager-le-territoire/la-trame-verte-et-bleue/</a> ).</li> <li>- A l'échelle de chaque projet d'aménagement. Actuellement, la prise en compte des zones humides et des milieux naturels dans les projets d'aménagement n'est pas mesurable à l'échelle du site Ramsar.</li> </ul> <p>Il est nécessaire d'accompagner les élus à la prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.</p> <p>Le PNRFO et le Syndicat DEPART ont créé en 2021 une fiche-outils sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme intitulé « <i>Les zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation</i> » (voir annexe), qui permet de sensibiliser et d'informer les élus. Sur le SCoT des Territoires de l'Aube, ce document a déjà servi lors de l'élaboration de plusieurs PLU et PLUi.</p>
<b>Objectif(s) de l'action</b>
<p>Connaitre et intégrer les enjeux Ramsar dans l'aménagement du territoire, à toutes les échelles. Sensibiliser les élus et collectivités aux enjeux des zones humides.</p>
<b>Descriptif de l'action</b>
<p><b>Mettre en place une boîte à outils pour un urbanisme respectueux des "ressources" du site Ramsar :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration de la boîte à outils,</li> </ul>

- Rédaction des éléments de la boîte à outils : CCTP type pour l'élaboration d'un PLU(i) dans le site Ramsar ; fiches-types pour la prise en compte des zones humides dans les PLU(i)...,

- Impression et diffusion des documents de la boîte à outils,

Le travail pourra s'appuyer sur la fiche-outils « *Les zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation* » réalisée par le Syndicat DEPART et le PNR de la Forêt d'Orient pour la création d'outils similaires à l'échelle du site Ramsar, intégrant les caractéristiques propres à la Champagne humide (milieux naturels, paysages, architecture ...).

#### **Intégrer les partages d'expériences à la plateforme en ligne :**

- Créer une rubrique dédiée à l'urbanisme sur la plateforme biodiversité régionale, pour les gestionnaires (organismes élaborant et portant les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire), et accessibles au grand public.

- Alimenter cette rubrique avec des retours d'expériences, d'intégration / valorisation des zones humides dans les pratiques d'aménagement.

#### **Sensibiliser aux enjeux liés aux zones humides lors des réunions et permanences des SCoT :**

- Assurer une présence des animateurs Ramsar lors de ces réunions afin d'approcher et de sensibiliser les élus et les populations au site Ramsar ECH.

- Proposer aux élus de participer aux formations Ramsar (voir fiche 10).

## **ESTIMATION**

Année	Mission/Etapes/Descriptif	Prestation externe fonctionnement (€ TTC)	Prestations externes Investissement (€ HT)
2023	Conception graphique et mise en page	2 000	0
2024	Impression de brochures (400)	0	400
2025	Impression de brochures (400)	0	400
<b>Sous-total</b>		2 000	800
<b>Total</b>		2 800€	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme (€)
DREAL Grand Est	100	2 800

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

-



## Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
2023	Rédaction du contenu de la brochure	0	16
	Choix du prestataire		
	Suivi et accompagnement du prestataire		
	Intervention lors de réunions concernant les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...)		
	Présentation des enjeux Ramsar/ zones humides aux élus et collectivités		
	Echanges et concertation avec les porteurs de SCo		
2024	Suivi et accompagnement du prestataire	0	16
	Intervention lors de réunions concernant les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...)		
	Présentation des enjeux Ramsar/ zones humides aux élus et collectivités		
	Echanges et concertation avec les porteurs de SCo		
	Alimentation de la plateforme régionale		
2025	Suivi et accompagnement du prestataire	0	16
	Intervention lors de réunions concernant les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...)		
	Présentation des enjeux Ramsar/ zones humides aux élus et collectivités		
	Echanges et concertation avec les porteurs de SCo		
	Alimentation de la plateforme régionale		
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>	

### Financement de l'animation

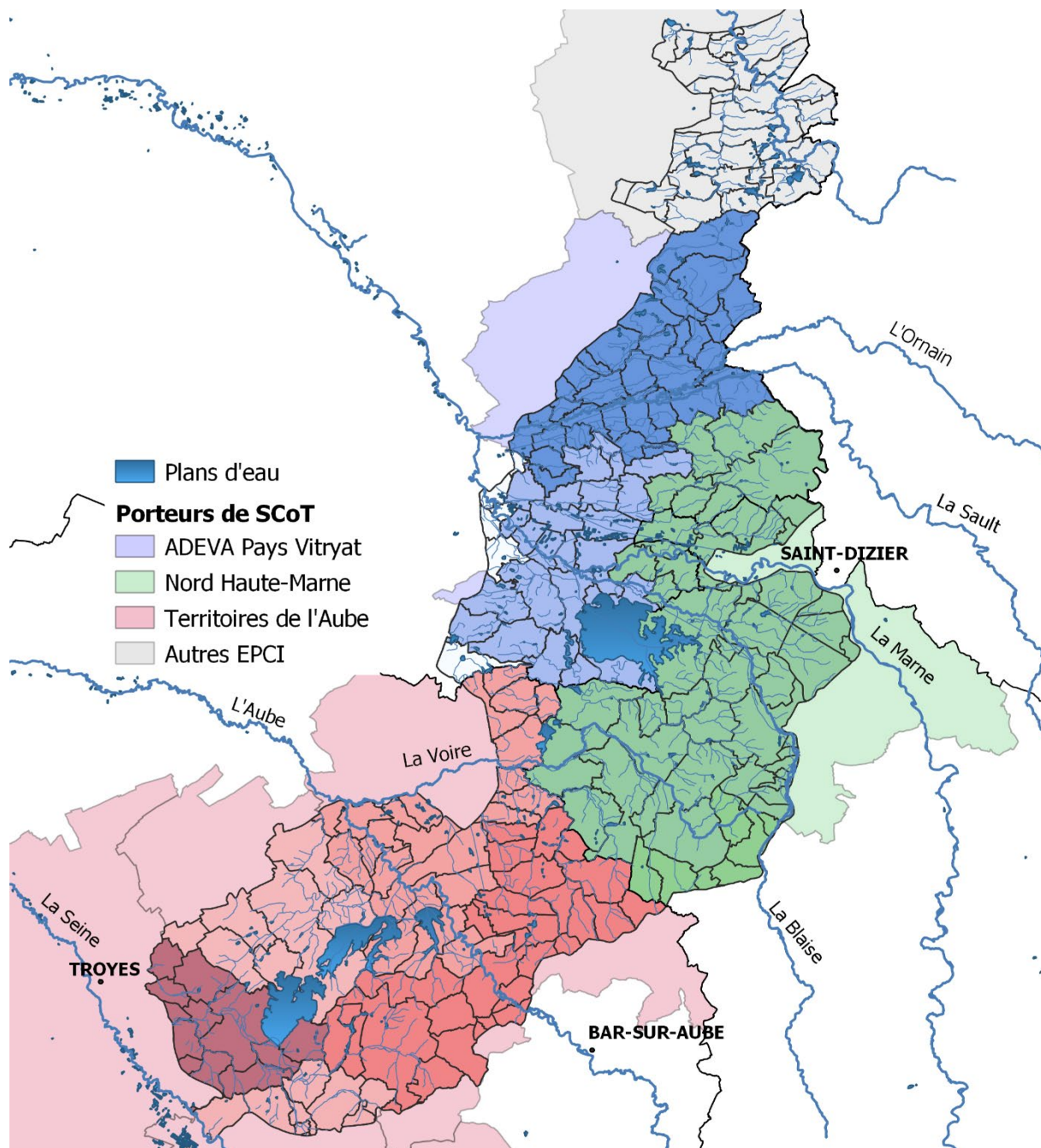
\*Se référer au tableau annexe pour les financements associés.

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
Indicateur 1	Nombre de document élaboré		1		1

<b>Indicateur 2</b>	Nombre de documents diffusés auprès des collectivités (boîte à outils)		Min. 250	Min. 250	Min. 500
<b>Indicateur 3</b>	Nombre de réunions de travail	Min.1	Min.1	Min.1	Min. 3
<b>Livrable 1</b>	Boîte à outils créée		1		1
<b>Livrable 2</b>	Comptes-rendus de réunion	Min. 1	Min.1	Min.1	Min. 3

**Répartition des SCoT sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide**



## Les zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation

Prairies humides, forêts alluviales, zones marécageuses, ripisylves, mares... autant d'espaces répondant au vocable de « zones humides », ces milieux naturels d'interface entre eau et terre qui remplissent des fonctions multiples sur le plan environnemental et paysager. Caractéristiques de nos territoires, que ce soit en Champagne humide ou au sein des vallées alluviales, les zones humides sont pourtant menacées et en régression progressive. Si leur préservation constitue aujourd'hui un objectif reconnu à l'échelle européenne, nationale et régionale, les méthodes et les outils à mobiliser pour une prise en compte renforcée dans les documents d'urbanisme locaux doivent faire l'objet d'une démarche partagée.



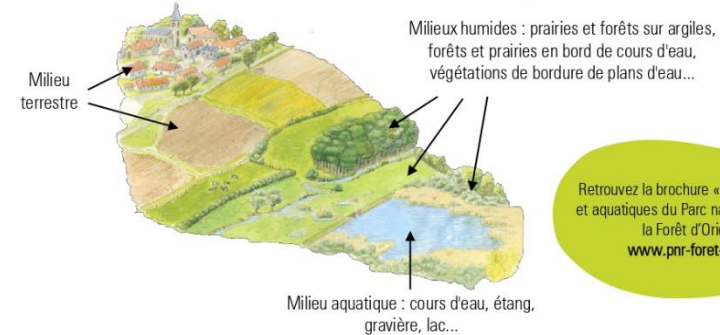
Cette fiche-outil, réalisée conjointement entre le syndicat DEPART et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, vise à proposer une lecture pragmatique des leviers à privilégier pour inscrire ou conforter l'enjeu de préservation des zones humides dans les choix d'aménagement.

- p.2 **Qu'est-ce qu'une zone humide ?** Ou quelle définition donner à ces espaces d'interface pouvant correspondre à une grande diversité de milieux naturels...
- p.3 **Pourquoi préserver les zones humides ?** Les différents rôles que peuvent jouer les zones humides au sein de nos territoires en font des espaces d'importance majeure pour aujourd'hui et pour demain.
- p.4 **Connaître les zones humides :** Critères d'identification, cartographies disponibles, connaissances environnementales... des données plurielles à mieux appréhender pour déterminer les enjeux.
- p.6 **Préserver les zones humides, un enjeu du SCoT :** Document de planification stratégique, le SCoT donne des clés pour décliner la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.
- p.7 **Quels outils mobiliser dans un PLU(i) ?** Du diagnostic au règlement en passant par la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les leviers sont nombreux pour inscrire la préoccupation des zones humides au cœur de la réflexion.
- p.8 Et toujours : les **fausses bonnes idées** et **vraies bonnes pratiques** en dernière page de notre fiche-outil !

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

### Une zone d'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre

En droit français, "on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."



Retrouvez la brochure « milieux humides et aquatiques du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient » :  
[www.pnr-foret-orient.fr](http://www.pnr-foret-orient.fr)

### Quelques chiffres\*

En France :

- Entre 1960 et 1990 : plus de 50% des zones humides ont disparu (asséchées, remplacées par des zones urbaines ou des cultures...);
- Entre 2010 et 2020 : 41% des zones humides se seraient dégradées.



Ripisylve



Forêt marécageuse



Mare



Prairie humide

\*Données : Rapports du Commissariat général du plan (1994) et du Commissariat général au développement durable (2020)

## Pourquoi préserver les zones humides ?

### Des espaces qui jouent un rôle multiple

La préservation des zones humides relève de l'intérêt général, du fait des nombreux services qu'elles rendent. Elles sont nos alliées face aux aléas du changement climatique.

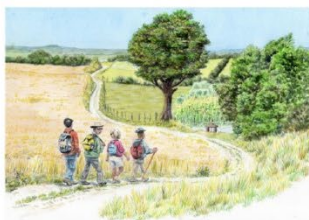
**Rôle d'éponge naturelle** : elles contribuent à la régulation des crues (en hiver) et à la restitution de l'eau en période de basses eaux (été).



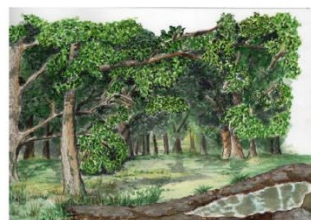
**Epurateur de l'eau** : elles jouent la fonction de filtre par élimination de l'azote et du phosphore, et piégeage des sédiments.



**Support d'activités et marqueur d'identité paysagère** : elles sont propices à l'accueil de loisirs de plein air, à la valorisation touristique, aux activités d'élevage...



**Et bien d'autres intérêts** : elles constituent des puits de stockage du carbone, des réservoirs de biodiversité, des îlots de fraîcheur...



### Que disent les documents cadres ?

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine-Normandie propose une politique ambitieuse visant à mettre fin à la disparition des zones humides et à protéger leurs fonctionnalités. Localement, le SAGE du bassin versant de l'Armançon relie cet objectif de prise en compte des zones humides dans les projets et les documents d'urbanisme.

Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin Seine-Normandie comprend une disposition visant à protéger les zones humides pour prévenir les inondations fréquentes, notamment en amont des bassins versants.

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Grand Est cible l'objectif général de "zéro perte nette de surfaces de zones humides et en haies". La règle n°9 de son fascicule demande aux SCoT et chartes de PNR de "préserver les surfaces et fonctionnalités des zones humides suivant les modalités prévues dans le SDAGE en vigueur".

## Reconnaitre les zones humides

### Comment peut-on identifier une zone humide ?

Les critères de caractérisation des zones humides sont définis au niveau national. Ils font l'objet d'un arrêté ministériel de 2008 (modifié en 2009) : une zone humide est définie par la végétation ou le sol (traces de présence d'eau, on parle d'hydromorphie).

### L'étude du sol

Elle est réalisée à l'aide d'une tarière, pour rechercher des traces d'hydromorphie traduisant la présence plus ou moins prolongée d'eau.



Relevé à la tarière



Traces rouilles  
(engorgements temporaires)



Traces bleues  
(engorgement permanent)

### Quelle est la différence entre une zone humide et une zone inondable ?

A proximité des cours d'eau, le sol est constitué de matériaux relativement fins (argile, limon, sable) reposant sur un matériau plus grossier et donc drainant (comme des graviers). Ces sols sont inondables lors de périodes de crues à cause de l'influence de la nappe souterraine.

Les caractéristiques de ces sols ne permettent pas toujours d'observer des traces d'hydromorphie (car pauvres en fer), sauf lorsque la nappe remonte.

Une zone inondable n'est donc pas systématiquement une zone humide (selon l'arrêté ministériel de 2008).

### L'étude de la végétation

La végétation des zones humides est typique. L'arrêté de 2008 liste les espèces indicatrices et habitats caractéristiques des zones humides.



Populage des marais



Cardamine des prés



Lychnis flos cuculi



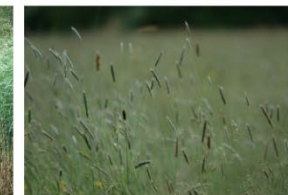
Eupatoire chanvrine



Végétation à Laiches (Cariçaie)



Roselière



Végétation à Vulpin des prés (Prairie humide)

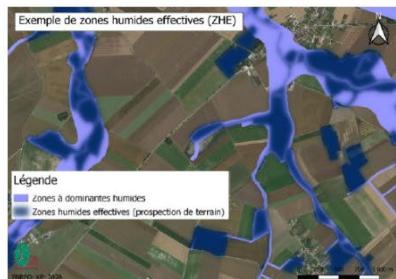
## Quelle délimitation cartographique ?

On distingue 3 types de zones humides selon leur protocole de délimitation :



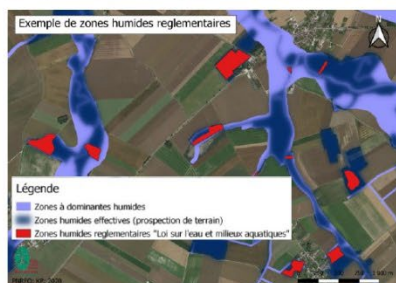
### Les zones à dominante humide (ZDH) :

- Première enveloppe de pré localisation peu précise au 50 000<sup>ème</sup> (sans passage sur le terrain) ;
- Issue de modélisation informatique (cumulant des indices topographiques, hydrologiques, bases de données existantes...);
- Disponible à l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube (données mises à disposition par la DREAL).



### Les zones humides effectives (ZHE) :

- Affine et complète l'enveloppe des zones à dominante humide (au 10 000<sup>ème</sup>) ;
- Cartographie issue de prospections de terrain rapides => indices botaniques et pédologiques ;
- Ne constitue pas une cartographie règlementaire mais un indice plus précis qu'une modélisation informatique ;
- Existe ponctuellement sur le territoire du SCoT, par exemple à l'échelle du PNRFO et du bassin versant de l'Armançon.



### Les zones humides règlementaires LEMA (Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques) :

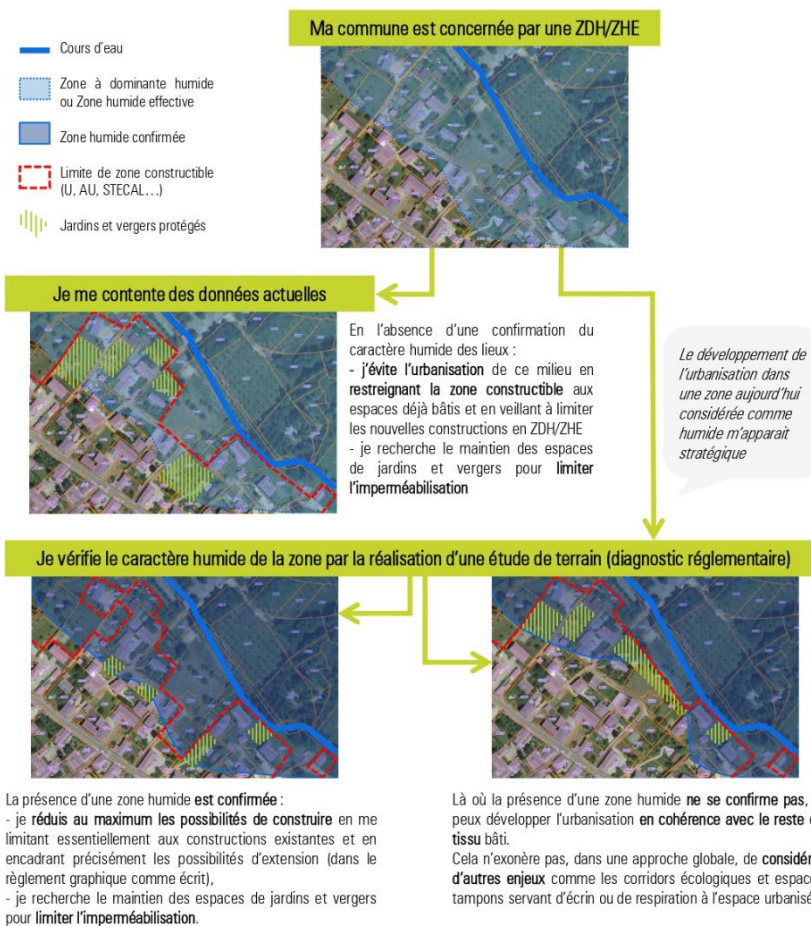
- Niveau le plus précis de diagnostic définissant l'enveloppe humide d'un site ;
- Issu d'un diagnostic règlementaire (arrêté ministériel de 2008, modifié en 2009), réalisé au cas par cas, à l'échelle de la parcelle et/ou du projet en diagnostiquant la végétation ou les traces d'hydro-morphie dans le sol ;
- Réalisé par divers prestataires tels que bureaux d'étude (suppose un coût pour le porteur de projet).

**A savoir :** ZDH et ZHE ne sont pas toujours exhaustives selon la méthodologie retenue. Un projet situé hors ZDH ou hors ZHE peut malgré tout se trouver en zone humide, sur un secteur non étudié (par exemple une zone cultivée).

La cartographie de la DREAL en ligne :  
[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/12/Patrimoine\\_naturel\\_map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/12/Patrimoine_naturel_map)

## Préserver les zones humides, un enjeu du SCoT

Reprise ci-dessous sous forme de schéma, l'orientation 3.1.17 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT fonctionne en poupée gigogne : elle part de ce qui doit être un réflexe d'aménagement ("c'est humide donc je réfléchis à des alternatives pour ne pas imperméabiliser cette zone"), et intègre au fur et à mesure les éventuelles contraintes d'urbanisation ("si je ne peux construire ailleurs, alors j'adapte mon projet").



## Quels outils mobiliser dans un PLU(i) ?

Lors de la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE)

- Faire l'inventaire des cartographies et données existantes (porter à connaissance de l'Etat, site DREAL, études locales...);
- Affiner au besoin la connaissance grâce à des expertises complémentaires (description des habitats, fonctionnalité des milieux, menaces...).

Lors de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Avoir une approche multifonctionnelle, pour croiser les enjeux zones humides / trame verte et bleue / ressource en eau / paysage...;
- Inscrire l'objectif de préservation des zones humides comme préalable aux choix stratégiques de développement (logique d'évitement).

Lors du travail sur le règlement

- Privilégier un classement en zone agricole (A) ou naturelle (N) des zones humides, notamment lorsqu'elles se superposent à d'autres enjeux de protection (continuités écologiques, périmètres de protection de captages, espaces de respiration ou d'intérêt paysager...), les zones pouvant également être indicées (zh) ou tramées;
- Protéger les boisements alluviaux, haies, ripisylves, mares... grâce aux outils les plus adaptés : classement au titre des espaces boisés classés, identification des éléments de paysage, délimitation pour motifs d'ordre écologique...;
- Prévoir des règles pour limiter l'emprise au sol des constructions, définir un pourcentage d'espaces verts ou libres significatif, définir un coefficient de biotope, limiter les surfaces dédiées au stationnement et exiger leur perméabilité...

### La doctrine DDT : une même philosophie

Si les choix d'urbanisation portent sur des secteurs situés en ZDH/ZHE, il conviendra de faire réaliser un **diagnostic réglementaire** pour confirmer ou infirmer le caractère humide des terrains. Dans le cas où la collectivité maintiendrait son souhait d'ouvrir à l'urbanisation une zone humide confirmée, ce choix devra être suffisamment argumenté dans le Rapport de présentation, la zone devra être indicée zh, et le document devra prévoir des mesures pour **limiter l'impact de l'aménagement** (via les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et/ou le règlement).

### La séquence ERC, ça veut dire quoi ?

"Eviter, Réduire, Compenser" : il s'agit d'envisager la réalisation d'un projet selon un raisonnement par élimination, en cherchant d'abord à **éviter** toute atteinte au milieu (en prévoyant le développement en dehors des zones humides). Si cela n'est pas possible, c'est la **réduction** de l'impact environnemental qui doit être mise en œuvre à travers des mesures adaptées (limitation de l'imperméabilisation...). Enfin, il va s'agir de **compenser** l'atteinte environnementale (remise en herbe d'un site artificialisé...). Les mesures dites compensatoires doivent permettre le retour d'un fonctionnement écologique des milieux restaurés, mais ne permettent jamais un retour à l'identique de la qualité des sols. **Ce sont donc les mesures d'évitement et de réduction qui doivent être privilégiées.**

### Exemples (PLU d'Estissac et de Mesnil-St-Père)

« Dans les secteurs identifiés comme « zone humide » au plan du règlement graphique :

- les sous-sols sont interdits ;
- toutes les constructions principales doivent être érigées sur vide sanitaire ;
- l'emprise au sol cumulée de toutes les constructions ne peut dépasser 30% de la surface de l'unité foncière ;
- tout projet de construction doit réserver au minimum 70% de son emprise foncière d'assiette au maintien d'une couverture végétale perméable. »

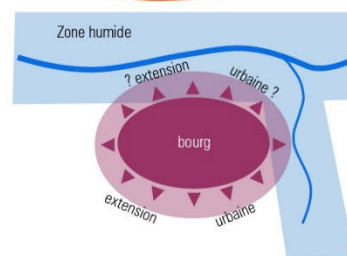
### Application de la législation « loi sur l'eau »

Le code de l'environnement encadre notamment le remblai de zones humides, leur assèchement, mise en eau et imperméabilisation. Entre 1000 et 10 000 m<sup>2</sup>, les projets portant atteinte aux zones humides sont soumis à déclaration. Au-delà d'un hectare, ils sont soumis à autorisation.

## Fausse bonnes idées ≠ vraies bonnes pratiques

### FAUSSE BONNE IDÉE :

Ma commune est concernée par la présence de zones humides, c'est un véritable frein pour notre développement !



La présence de zones humides demande de vérifier le caractère humide en cas de projet d'extension ☺

### VRAIE BONNE PRATIQUE :

J'affine la connaissance des zones humides pour mieux planifier le développement communal.



Le travail du PLU est l'occasion de réorienter et d'enrichir le projet communal. Je flèche l'urbanisation sur les secteurs les moins sensibles et en parallèle je valorise les zones humides (paysage, tourisme, santé, cadre de vie...) ☺

### FAUSSE BONNE IDÉE :

Maintenant que je connais l'existence d'une zone humide sur ma commune, je vais devoir la mettre sous cloche.



Geler l'usage d'un espace peut s'avérer contre-productif : les zones humides sont des espaces vivants. Leur tourner le dos, c'est se couper de tous les « services » qu'ils peuvent offrir ☺

### VRAIE BONNE PRATIQUE :

Je mets en place une gestion adaptée du site et je peux proposer un sentier de découverte pour mieux connaître et préserver cette zone.



Une zone humide doit faire l'objet d'une gestion écologique adaptée (restauration et entretien des milieux, pratiques agricoles et forestières respectueuses...) et peut être support d'actions d'éducation à l'environnement ☺

Réalisation : Syndicat DEPART - Aurore Chaussepied, Claudie Leitz, Guillaume Patris - Illustrations : Guillaume Patris  
PNRFO : Kevin Pajon, Claire Parise - Illustrations : Bertrane Fougère, Julien Soufflot, David Bécu, PNRFO

### Objectif 3 : Assurer un aménagement et un développement durables du territoire

Fiche-action n° : 18

Organiser et animer des formations à destination des élus

Maître d'ouvrage : Seine Grands Lacs



#### Constat initial

Le territoire du site Ramsar constitue un cadre naturel remarquable riche en possibilités pour « expliquer » la nature et l'intérêt de la conserver.

Cependant, les élus et acteurs locaux ne sont pas suffisamment sensibilisés aux enjeux sur les zones humides, voire ne connaissent pas l'existence du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » et ce qu'il représente.

L'étude BRLi réalisée en 2019 souligne le « manque de mobilisation des élus des EPCI dans les démarches d'intégration des zones humides dans les documents de planification ». De fait, une crainte partagée par certains propriétaires et élus est « la mise en place de contraintes réglementaires ou de gestions supplémentaires, la perte de droits de propriété ou de valeur des propriétés suite à des contraintes réglementaires ». Les enjeux liés à l'appropriation de la compétence GEMA sont aussi soulignés. Tout cela est également ressorti lors d'échanges, durant les ateliers de mai 2022.

Afin de mobiliser les élus dans la prise en compte des zones humides, il convient de développer la connaissance et la conscience de la valeur de ces milieux, en les présentant sous un angle positif. Le label Ramsar peut servir à cela, en tant que reconnaissance internationale, afin d'améliorer la prise en compte des milieux humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

#### Objectif(s) de l'action

Développer, au moyen d'un travail de pédagogie, d'animation et de sensibilisation, la connaissance des milieux humides et de leur fonctionnement (fonctionnalités écologiques, migrations des espèces, etc).

En s'adressant aux élus des communes et d'EPCI du site Ramsar, géographiquement impliqués en Champagne humide, créer une identité de territoire et un intérêt pour le site Ramsar, les espaces qui le composent et leur importance (biodiversité, changement climatique).

Mettre en avant l'intérêt de la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme sur l'ensemble du site Ramsar.

Encourager à se saisir de la compétence GEMAPI.

#### Descriptif de l'action

**La sensibilisation des élus et des communes aux enjeux des zones humides passera par deux types d'action :**

- L'organisation de formations à destination des élus :

Ces formations seront basées sur la connaissance du grand cycle de l'eau, des enjeux de la biodiversité et du changement climatique, la présentation de la zone Ramsar ECH, et l'exercice de la compétence GEMAPI dans le domaine de la préservation des zones humides.



Les animateurs Ramsar seront en charge de l'organisation de ces formations, en intégrant une partie théorique en salle (table-ronde ; échanges en petits groupes), ainsi qu'une partie pratique sur le terrain, en visitant un site local, pour illustrer le propos.

Des agents de Seine Grands Lacs, du PNR de la Forêt d'Orient, ou d'autres partenaires pourront intervenir lors de ces journées.

Ces formations seront proposées annuellement via les associations de maires départementales, par inscription.

Une enquête de satisfaction sera distribuée en fin de formation, afin d'évaluer la pertinence de celle-ci, lors d'un moment convivial de clôture.

Suite aux échanges avec les structures porteuses de SCoT (Syndicat DEPART ; ADEVA Pays Vitryat ; SCoT Nord Haute-Marne), il a été accepté que l'équipe Ramsar puisse, lors des réunions SCoT, bénéficier d'un temps de présentation du site Ramsar ECH, et du même coup communiquer sur les formations proposées.

- La communication via des supports simples :

Les élus repartiront de la formation avec une brochure synthétisant les connaissances acquises lors de la formation, ainsi qu'une présentation sous forme de diapositives, pour la prise en main des notions abordées lors de la formation, mais également pour une rediffusion et un partage de ces notions.

Un support numérique court sera envoyé à chaque commune et EPCI-FP, pour que les élus puissent se l'approprier et le réutiliser en conseil municipal ou réunion publique.

Dans cette volonté d'appropriation, un panneau Ramsar sera produit pour chaque commune, présentant ses caractéristiques afin d'être exposé en mairie : cartographie du périmètre, milieux, espaces protégés, principaux sentiers, structures de l'ENEDD...

## ESTIMATION

### Prévisionnel et échéancier des dépenses externes

Année	Missions / Etapes / Descriptif	Prestations externes	
		Fonctionnement (€ TTC)	Investissement (€ HT)
2023	Impression de panneaux Ramsar pour les mairies (format A0 ; 90 pièces)	2 500	
2024	Impression de panneaux Ramsar pour les mairies (format A0 ; 90 pièces)	3500	
	Impression des supports élus (500)		
	Logistique des formations (location salle, repas, ...)	500	
2025	Impression de panneaux Ramsar pour les mairies (format A0 ; 48 pièces)	3 500	
	Impression des supports élus (500)		

	Logistique des formations (location salle, repas, ...)	500	
<b>Sous-total</b>		10 500	0
<b>Total</b>		<b>10 500€</b>	

### Plan de financement envisagé

Organisme	Part (%)	Somme (€)
AESN	80	8 400
Seine Grands Lacs	10	<del>900</del> 2100[LS1]
PNR de la Forêt d'Orient	10	

### Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

-

#### Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
<b>2023</b>	Préparer les formations (contenu, format, animation, bilan)	10	10
	Organiser la logistique des formations (lieu, repas, transport ...)		
	Echanges avec les maisons des maires, les intercommunalités, etc. pour communiquer sur les formations		
	Création d'un panneau du site Ramsar (A0) à distribuer aux communes du périmètre + envoi aux communes		
	Création des supports (diapositives synthétiques) à destination des élus		
	Diffusion des panneaux A0 du site		
<b>2024</b>	Préparer les formations (contenu, format, animation, bilan)	10	10
	Organiser la logistique des formations (lieu, repas, transport ...)		
	Echanges avec les maisons des maires, les intercommunalités, etc. pour communiquer sur les formations		
	Diffusion des panneaux A0 du site		
<b>2025</b>	Préparer les formations (contenu, format, animation, bilan)	10	10
	Organiser la logistique des formations (lieu, repas, transport ...)		
	Echanges avec les maisons des maires, les intercommunalités, etc. pour communiquer sur les formations		
	Synthèse et retours d'expériences ; réflexion sur les formations futures		
	Diffusion des panneaux A0 du site		
<b>Sous-total</b>		<b>30</b>	<b>30</b>

TOTAL

60

## Indicateurs

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Nombre de formations organisées	2 demi-journées	4 demi-journées	4 demi-journées	10 journées
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de panneaux A0 du site Ramsar ECH	90	90	48	228
<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'élus formés	Min. 20	Min.30	Min. 30	Min. 80
<b>Livable 1</b>	Document bilan des supports de formation	1	1	1	3
<b>Livable 2</b>	Panneau A0 Ramsar	1	/	/	1
<b>Livable 3</b>	Diapositives synthétiques pour les élus	1	/	/	1

### Objectif 3 : Assurer un aménagement et un développement durables du territoire

Fiche-action n° : 19

Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux sur les zones humides

Maîtres d'ouvrage : PNRFO – Seine Grands Lacs



#### Constat initial

L'enjeu agricole est fort sur le site Ramsar ECH, les terres agricoles représentant environ 60% du site.

Les agriculteurs perçoivent bien souvent les zones humides et la préservation de la biodiversité comme des contraintes à leur activité et non comme des leviers pour soutenir économiquement et techniquement leur activité, pour lutter contre les nuisibles, pour s'adapter etc.

Plusieurs enjeux apparaissent sur le site Ramsar vis-à-vis de la préservation de ces milieux :

- lutte contre le retournement de prairies (surfaces en régression au profit des surfaces céréalières)
- Aléas climatiques liés au changement climatique (inondations, sécheresses)
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole

Des animations et formations ont lieu dans certains secteurs, notamment à proximité des Aires d'Alimentation de Captage (AAC), en lien avec les Chambres d'agriculture. Néanmoins, en dehors de ces zones très localisées, il n'existe pas de formation sur la thématique des zones humides et leurs enjeux dans le monde agricole.

VIVEA est le fonds d'assurance formation dont les principales missions sont l'orientation et l'évaluation de l'offre de formation, le développement des compétences et le financement des formations des actifs non-salariés agricoles.

Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est, des formations « eau et biodiversité » vont être déployées pour différents publics cibles (élus et agriculteurs entre autres). Des modules de formation seront mis en place annuellement, mais les secteurs et le contenu des formations ne sont pas encore élaborés en 2022.

#### Objectif(s) de l'action

En attendant le déploiement des formations « eau et biodiversité » dans le cadre de l'action C01 du LIFE Biodiv'Est, l'objectif est de former et sensibiliser les agriculteurs du territoire Ramsar pour favoriser la préservation des zones humides en mettant l'accent sur leurs services, et la potentielle valeur ajoutée du label Ramsar pour leur activité professionnelle.

#### Descriptif de l'action

Créer du lien, et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'eau et des zones humides :

- Organiser et animer des formations actives
- Réaliser des visites de sites et d'installation (captage d'eau, rivière, exploitation agricole, zone humide etc.)
- Reprendre le document pédagogique réalisé par l'AESN synthétisant les enjeux et connaissances principales concernant les zones humides, et le lien entre les pratiques agricoles et leurs impacts sur ces milieux.

- Organiser un évènement festif (séance de clôture), en remettant à chaque participant un diplôme, et en l'invitant à signer la « déclaration d'engagement à l'adaptation au changement climatique »

Le montage des contenus de formation sera adapté, si nécessaire, par VIVEA en lien avec l'équipe Ramsar.

La démarche opérationnelle étant la suivante :

- Création puis distribution de questionnaires aux agriculteurs pour cibler les attentes et besoins de ces derniers, en lien avec les objectifs définis précédemment.
- Montage du déroulement de la formation
- Recherche d'un organisme de formation compétent
- Dépôt du dossier de formation pour validation à VIVEA
- Intégration de la formation au catalogue proposé par VIVEA
- Mise en place des formations

## ESTIMATION

<b>Prévisionnel et échéancier des dépenses externes</b>			
Année	Mission/Etapes/Descriptif	Prestation externe fonctionnement (€ TTC)	Prestation externe Investissement (€ HT)
<b>2023</b>	Recensement des besoins des agriculteurs	2 500	500
	Montage du contenu de formation		
	Recherche d'un OF		
	Réalisation des formations (2 journées)		
	Impression des supports (livret pédagogique + diplôme)		
<b>2024</b>	Réalisation des formations (2 journées)	2 500	500
	Impression des supports (livret pédagogique + diplôme)		500
<b>2025</b>	Réalisation des formations (2 journées)	2 500	500
	Impression des supports (livret pédagogique + diplôme)		500
<b>Sous-total</b>		7 500	1500
<b>Total</b>		<b>9 300€ TTC</b>	

<b>Plan de financement envisagé</b>		
Organisme	Part (%)	Somme (€)
Agence de l'Eau Seine Normandie	50	4 650
VIVEA	50	4 650

## Prévisionnel et échéancier des charges d'animation

### Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

Année	Tâches	Nombre de jours	
		SGL	PNRFO
2023	Validation du contenu de l'enquête et de la liste de diffusion	15	15
	Validation du contenu des formations		
	Choix du prestataire (organisme de formation) validation du CDC pour le recrutement des OF		
	Suivi et accompagnement de l'organisme de formation (logistique, lieu, repas, ...)		
	Création d'un document pédagogique		
	Création d'un « diplôme zones humides »		
2024	Collecte des indicateurs et livrables auprès des OF	15	15
	Collecte des déclarations d'engagement ACC et transmission à AESN		
	Suivi et accompagnement de l'organisme de formation (logistique, lieu, repas, ...)		
2025	Collecte des indicateurs et livrables auprès des OF	15	15
	Suivi et accompagnement de l'organisme de formation (logistique, lieu, repas, ...)		
<b>Sous-total</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Total</b>		<b>90</b>	

### Indicateurs et livrables

N° indicateur	Description	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'agriculteurs formés		20	20	<b>40</b>
<b>Indicateur 2</b>	Nombre de formations organisées		2	2	<b>4</b>
<b>Livable 1</b>	Contenu des formations dispensées	x			
<b>Livable 2</b>	Livret pédagogique et diplôme « zones humides » distribués	x			
<b>Livable n°3</b>	Bilan des formations (nombre de participants, visites réalisées, documents produits, évaluation)		x	x	

**Annexe 4 : Détails des montants financiers sur les actions coportées**<sup>[LS2]</sup><sup>[LS3]</sup>

Actions	Porteur	Dépenses totales	Recettes - financements extérieurs	Reste à charge		Détail annuel - dépenses			Financeurs Co-financeurs	
				SGL	PNRFO	2023	2024	2025		
3	Valoriser et diffuser l'exposition Ramsar ECH	SGL*	35 000€ HT	28 000 €	3 500 €	3 500 €	35 000 €			AESN – RGE*
4	Créer, contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar	SGL	7 500€ TTC	6 000 €	1 500 €		2 500 €	2 500 €	2 500 €	AESN - RGE
4	Créer, contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar	PNRFO	7 500€ TTC	6 000 €		1 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	AESN - RGE
7	Actualiser les panneaux et supports d'information	SGL	11 250€ HT	9 000 €	2 250 €		1 000 €	5 375 €	5 375 €	
7	Actualiser les panneaux et supports d'information	PNRFO	11 250€ HT	9 000 €		2 250 €		5 375 €	5 375 €	AESN - RGE
9	Réaliser des films de présentation du site Ramsar "Etangs de la Champagne humide"	SGL	40 000€ HT	32 000 €	4 000 €	4 000 €	40 000 €			AESN - RGE
10	Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique	PNRFO	27600 € TTC	24 840 €		2 760 €	11 600 €	8 000 €	8 000 €	RGE - CD10 - CD51 *
16	Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar	PNRFO	2000 € TTC	2 000 €	- €	- €	2 000 €			DREAL GE
			800 € HT	800 €	- €	- €		400 €	400 €	
18	Organiser et animer des formations à destination des élus	SGL	10500 € TTC	8 400 €	2 100 €	- €	2 500 €	4 000 €	4 000 €	AESN
19	Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux des zones humides	PNRFO	7500€ TTC	7 500 €	- €	- €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	AESN - VIVEA
			1500€ HT	1 500 €	- €	- €	500 €	500 €	500 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>SGL</b>	<b>HT</b>	69 000 €	9 750 €		76 000 €	5 375 €	5 375 €	
			<b>TTC</b>	14 400 €	3 600 €		2 500 €	4 000 €	4 000 €	
		<b>PNRFO</b>	<b>HT</b>	11 300 €	5 750 €		500 €	5 875 €	5 875 €	
			<b>TTC</b>	40 340 €	4 260 €		18 600 €	13 000 €	13 000 €	
					<b>13 350 €</b>	<b>10 010 €</b>				

**ENGAGEMENT FINANCIER**

**RESTE A CHARGE**

**DEPENSES ANNUELLES - avant subventions**

\* SGL= Seine Grands Lacs

RGE= Région Grand Est

CD10/51= Conseil départemental de l'Aube/de la Marne

